

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DAC 244 Subventions (3.332.000 euros), avenant à convention avec l'association Forum des images (1e) et signature d'une convention d'occupation du domaine public et d'une convention d'objectifs s'y rapportant.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à convention pour l'attribution de subventions à l'association Forum des images et la signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public et de la convention d'objectifs s'y rapportant ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 11 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Forum des images pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équipement.

Article 2: La subvention attribuée à l'association Forum des images 1 Porte Saint-Eustache, Forum des Halles 75001 est fixée, au titre de 2015, à 6.247.000 euros, dont 300.000 euros en équipement, soit un complément de 3.332.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20373 ; 2015_04566 ; 2015_06295.

Article 3 : La dépense correspondante soit 3.332.000 euros sera imputée sur le budget de la Ville de Paris de la façon suivante :

- à hauteur de 3.032.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2015 ; dont 2.915.000 euros pour son fonctionnement général et 117.000 euros pour l'opération Cinéma au Clair de lune.

- à hauteur de 300.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 2042, ligne VE40013, exercice 2015, Mission 90010-99-010, N° d'individualisation 15 V00458 DAC, AP 1504554.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à résilier les conventions d'occupation du domaine public en date de 1985, 1998, 1999 et 2007 pour signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec l'association Forum des images, et la convention d'objectifs s'y rapportant, dont les textes sont joints à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO